

Résolu: D'autoriser le trésorier de la Ville à payer ces deux comptes à même le contingent.

Adjournement.

CHS.-E. GAGNON,
Secrétaire.

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 26 avril

Sont présents: MM. les échevins Lévy, président, N. Lapointe, Lamoureux, Nault, Ward, Larivière.

1.—Soumise et lue une lettre de M. Philippe Larose, locataire des étaux Nos 9 et 9½ de l'extérieur du marché Saint-Jean-Baptiste, demandant la permission de résilier son bail.

Résolu: Que le surintendant soit autorisé à faire mettre immédiatement en location les étaux en question, sans préjudice aux arrérages de loyer et au nouveau bail qu'il aurait signé pour les étaux en question, et qu'il soit en outre tenu responsable du loyer jusqu'à l'expiration de son bail.

2.—Soumise et lue une lettre de M. Emaus Leroux, boucher et locataire des étaux 35 et 36 dans le marché Saint-Antoine, demandant à ce que son fils, Léon Leroux, lui succède comme locataire des étaux en question, aux mêmes conditions.

Résolu: D'acquiescer à cette demande.

3.—Soumise et lue une lettre de "The Harris Abattoir Coy. Limited", bouchers et locataires des étaux A et B de l'extrémité ouest du marché Bonsecours, demandant l'autorisation de faire exécuter certaines améliorations dans ses étaux, à ses frais et dépens.

Résolu: Que permission soit accordée à ladite compagnie, de faire exécuter les améliorations demandées, à ses frais et dépens, sujet à l'approbation et sous la surveillance du surintendant, le tout conformément à la section 37 de l'article 4 du règlement des Marchés, No 296.

4.—Soumis et lu un rapport du surintendant, relativement à la demande du pasteur, M. C.-F. Yoder, pour l'occupation de la salle du marché Saint-Jean-Baptiste, les dimanche après-midi et soir, durant cinq ou six mois, déclarant que la Commission peut, sans inconvénient, louer ladite salle à ce monsieur, au prix et conditions que ladite Commission jugera à propos de fixer.

Sur proposition de M. l'échevin Nault, il est

Résolu: D'informer M. Yoder, que la Commission consent à lui louer la salle en question, de dimanche en dimanche, pour une période de six mois pour les fins susdites, à raison de \$5.00 chaque dimanche, strictement payable d'avance au commis dudit marché; et qu'il soit en outre entendu que la Cité se réserve le droit de reprendre possession de ladite salle, en aucun tms, lorsqu'elle en aura besoin, sous 8 jours d'avis. (M. l'échevin Lamoureux dissident).

5.—Soumis et lu un rapport du surintendant relativement à la requête des bouchers et commerçants locataires du marché Saint-Laurent, demandant à ce que aucune licence de commercer ne soit accordée aux nommés J. Richer et D. Dunkler, déclarant qu'il est d'opinion que la Cité ne peut refuser d'accorder telle licence à ces personnes, si l'amendement au règlement des marchés, prohibant toute licence de commercer sur les marchés n'est pas adopté et mis en force d'ici au premier mai prochain.

Résolu: De prier les avocats de la Cité de bien vouloir donner leur opinion sur cette question pour la prochaine assemblée.

6.—Soumis et lu un rapport du surintendant, relativement à la demande de M. S. Rosenbloom, pour la permission d'occuper une partie de l'étal de M. A. Brière, du marché Saint-Laurent, pour y saigner des volailles pour les juifs, déclarant qu'une permission semblable a été accordée à M. Lamden à la demande de M. S. Glazer, et qu'il ne voit aucun inconvénient à ce que la Commission se rende à la demande de M. Rosenbloom.

Sur proposition de M. l'échevin Ward, il est,

Résolu: De différer la prise en considération de ce rapport à une prochaine assemblée.

the above two accounts and charge same against contingencies.

Adjourned.

CHS. E. GAGNON,
Secretary.

MARKET COMMITTEE

Report of meeting held the 26th of April.

Present: Ald. Lévy, chairman, N. Lapointe, Lamoureux, Nault, Ward and Larivière.

1.—Submitted and read a letter from Mr. Philippe Larose, tenant of stalls Nos. 9 and 9½, outside of St. Jean Baptiste market, asking for permission to give up his lease.

Resolved: That the superintendant be authorized to at once offer to let the stalls in question, without prejudice to arrears of rent and to the new lease which Mr. Larose shall have signed for the stalls in question, and that, furthermore, he be held responsible for the rent until the expiry of his lease.

2.—Submitted and read a letter from Mr. Emaus Leroux, butcher and tenant of stalls 35 and 36 in St. Antoine market, asking that his son, Léon Leroux, be allowed to succeed him as tenant of the stalls in question, upon the same conditions.

Resolved: To grant said request.

3.—Submitted and read a letter from the Harris Abattoir Co., Limited, butchers and tenants of stalls A and B, at the West end of Bonsecours market, asking for authority to have certain improvements made in their stalls at their cost and expense.

Resolved: That the said Company be allowed to make the repairs asked for at its cost and expense, subject to the approval and under the supervision of the superintendant, the whole in accordance with section 37 of article 4 of the by-law No. 296 concerning markets.

4.—Submitted and read a report from the superintendant, concerning the application of pastor, C. F. Yoder, to occupy St. Jean-Baptiste market hall, on Sundays afternoon and in the evening, during five or six months, stating that the Committee could, without inconvenience, rent said hall to the said gentleman, at the price and upon the conditions the said Committee might deem advisable to fix.

On motion of Ald. Nault, it was

Resolved: That Mr. Yoder be informed, that the Committee consent to rent him the hall in question, every Sunday, for a period of six months, for the above purpose, at \$5.00 each Sunday, payable in advance to the Clerk of the market, and that it be, furthermore, agreed that the City reserve the right to resume possession of said hall, at any time, whenever it may need it, on 8 day's notice. (Ald. Lamoureux dissenting).

5.—Submitted and read a report from the superintendant anent the petition from tenants and butchers of St. Lawrence market, asking that no trader's license be granted to J. Richer and D. Dunkler, stating he was under the impression that the City cannot refuse licences to the said persons, if the amendment to by-law concerning markets, prohibiting the issue of licenses to traders on the markets, is not adopted and enforced before the first of May.

Resolved: That the City attorneys be asked for their opinion thereon for the next meeting.

6.—Submitted and read a report from the superintendant concerning the request of Mr. S. Rosenbloom, for permission to occupy part of Mr. H. Brière's stall, in St. Lawrence market, for the purpose of bleeding fowls therein, for the hebrews, stating that a similar permission had been granted to Mr. S. Lamden, at the request of Mr. S. Glazer, and that he sees no reason why the Committee should not grant Mr. Rosenbloom the permission sought for.

On motion of Ald. Ward, it was

Resolved: That consideration of said report be deferred until the next meeting.